

# Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du Jeudi 26 septembre 2019

---

Le Conseil Communautaire des Quatre Vallées s'est réuni le Jeudi 26 septembre 2019 à 19h30, salle du Conseil de la Mairie de Ferrières-en-Gâtinais, sous la présidence de Monsieur LARCHERON, Président de la CC4V.

Monsieur LARCHERON remercie les membres présents et procède à l'appel des délégués communautaires. Le quorum est atteint, la séance démarre à 19h30.

Les Communes sont représentées par leurs délégués.

**Présents :** Mr Jean-Luc D'HAEGER, Mr Jean-Claude DELLION, Mr Jean-Michel BOUQUET, Mr Jean-Paul HORNEZ, Mr Maxime CANELA, Mme Jacqueline BESSE-DESMOULIÈRES, Mr Pierre DELION, Mr Jean BERTHAUD, Mr Christian MONIN, Mr Luc PISSIS, Mr Guy DUSOULIER, Mr Gérard LARCHERON, Mme Sylvie COSTA, Mme Monique PICARD, Mr Jacques DUCHEMIN, Mme Nathalie ROUX, Mr Alain BEAUNIER, Mr Jean-Claude GRISARD, Mr Didier DEVIN, Mr Thierry BRIQUET, Mme Nadia MARTIN, Mme Evelyne LEFEUVRE, Mr Jacque GRISARD, Mr Pascal DROUIN, Mr Rémi DURAND, Mr Edmond LAUX, Mr Éric BUTTET, Mr Jacky BERTON, Mr Patrick RIGAULT, Mme Annie BARTHOD-THONNOT, Mr Pascal DE TEMMERMAN (arrivé à 20h30 à partir de la délibération n°2019/09/07), Mme Martine NORET (suppléante de Mr Michel HARANG), Mr Jacques HUC, Mme Chantal PONTLEVE, Mr Claude LELIEVRE, Mr Henri MOLINIER, Mr Daniel MELZASSARD.

**Absents excusés et représentés :** Mme Isabelle MARTIN a donné pouvoir à Mme Jacqueline BESSE-DESMOULIÈRES, Mme Elisabeth CHAMAILLE a donné pouvoir à Mr Christian MONIN, Mme Miréla DENYS a donné pouvoir à Mr Guy DUSOULIER, Mme Sophie VRAI a donné pouvoir à Mr Jean BERTHAUD, Mr Hubert DECAUDIN a donné pouvoir à Mr Didier DEVIN, Mr Edouard GARREAU a donné pouvoir à Mr Gérard LARCHERON.

**Absents :** Mr Frédéric NERAUD, Mme Claudette THOMAS, Mr Gérard GUIDAT.

**Mme Chantal PONTLEVE est élue secrétaire de séance.**

Assistaient à la réunion :

Mme Mouninou de la République du Centre était également présente.

Pour le personnel de la CC4V, Mme Karine BORDAS, DGS, Mme Emilie NARGEOT, Responsable administrative.

Le procès-verbal du 4 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>4</b>
<b>1. VIE INSTITUTIONNELLE- VIE POLITIQUE</b> .....	<b>4</b>
A. DEFINITION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS SUITE A UNE DEMISSION (Délibération n°2019/09/01).....	4
B. DETERMINATION DES INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS (Délibération n°2019/09/02)5	
<b>2. FINANCES</b> .....	<b>5</b>
A. EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES « TEOM » – ANNEE 2020 (Délibération n°2019/09/03).....	5
B. SOLDE DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE CORBEILLES AUX TRAVAUX DE LA PISCINE (Délibération n°2019/09/04).....	6
C. DECISION MODIFICATIVE N°2 – VIREMENTS ET AJOUTS DE CREDITS EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT (Délibération n°2019/09/05).....	6
D. SIGNATURE DE LA CONVENTION BIPARTITE ENTRE LE LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE DE BEAUNE-LA-ROLANDE ET LA CC4V POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORBEILLES POUR LA PERIODE SCOLAIRE 2019-2020 (Délibération n°2019/09/06).....	6
E. CONSTRUCTION FUTURE GENDARMERIE DE FERRIERES EN GATINAIS : MODALITES D'INTERVENTION DE LA CC4V	7
<b>3. TRAVAUX – EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES</b> .....	<b>10</b>
A. ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX D'EXTENSION DU MUSEE DU VERRE ET DE SES METIERS A DORDIVES (Délibération n°2019/09/07).....	10
<b>4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMERCE</b> .....	<b>11</b>
A. ACHAT DE TERRAINS AUPRES DE Mme HENRY– ZAE DU BOIS CARRE (Délibération n°2019/09/08).....	11
B. DELEGATION AU PRESIDENT POUR LES ETUDES COMPLEMENTAIRES DE L'ECO -PARC DE FERRIERES EN GATINAIS (DELIBERATION N°2019/09/09).....	11
<b>5. CULTURE - PATRIMOINE ET TOURISME</b> .....	<b>12</b>
A. CANDIDATURE DE LA CC4V AU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DU TERRITOIRE (PACT) – ANNEE 2020 (Délibération n°2019/09/10).....	12
B. CONVENTION DANS LE CADRE D'UN PROJET [OU D'UNE ACTION PEDAGOGIQUE] AVEC LA MAISON DES METIERS D'ART (Délibération n°2019/09/11).....	12
C. MAISON DES METIERS D'ART : VALIDATION DE LA PROGRAMMATION 2020 ET RECHERCHE DE FINANCEMENTS (Délibération n°2019/09/12).....	13
D. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUPRES DES COMMUNES ET ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LEUR MANIFESTATION CULTURELLE (Délibération n°2019/09/13).....	13
<b>6. URBANISME</b> .....	<b>14</b>
A. ENGAGEMENT DE LA DECLARATION DE PROJET ET DE MISE EN COMPATIBILITE DES PLU DES COMMUNES DE FERRIERES-EN-GATINAIS ET DE FONTENAY SUR LOING : PROJET ECO-PARC (Délibération n°2019/09/14) .....	14
<b>7. ACTIONS SOCIALES - SANTE</b> .....	<b>14</b>

A.	MAISON DE SANTE INTERCOMMUNALE : ACCORD DE PRINCIPE SUR LA MAITRISE D’OUVRAGE DE LA FUTURE STRUCTURE (Délibération n°2019/09/15).....	14
<b>8.</b>	<b>PERSONNEL.....</b>	<b>15</b>
A.	CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT D’ANIMATION TERRITORIAL (Délibération n°2019/09/16).....	15
B.	CREATION DE SEPT POSTES (EN REMPLACEMENT DE POSTES EXISTANTS) (Délibération n°2019/09/17) ...	15
<b>9.</b>	<b>AFFAIRES DIVERSES SOUMISES A DELIBERATION.....</b>	<b>16</b>
A.	VALIDATION DU RAPPORT D’ACTIVITES DE LA CC4V – ANNEE 2018 (Délibération n°2019/09/18).....	16
B.	MANDAT SPÉCIAL AU PRÉSIDENT : 30ème CONVENTION NATIONALE DE L’INTERCOMMUNALITÉ AVEC L’ADCF (Délibération n°2019/09/19) .....	16
<b>10.</b>	<b>AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES A DELIBERATION.....</b>	<b>16</b>
1.	DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L’ARTICLE L 5211-10 DU CGCT. ....	16
2.	RECOMPOSITION DE L’ORGANE DELIBERANT DES EPCI A FISCALITE PROPRE L’ANNEE PRECEDANT CELLE DU RENOUELEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX. ....	17
<b>11.</b>	<b>TRAVAUX COMMISSIONS.....</b>	<b>18</b>
1)	Petite-Enfance & Enfance-Jeunesse– Monsieur Gérard GUIDAT . ....	18
2)	Finances – Monsieur Maxime CANELA .....	19
3)	Développement Economique & Commerce – Monsieur Rémi DURAND.....	20
4)	Culture – Patrimoine & Tourisme .....	20
5)	<i>Travaux &amp; Equipements Communautaires – Monsieur Jacquie GRISARD .....</i>	20
6)	Eau & assainissement – Monsieur Patrick RIGAULT .....	22
7)	Urbanisme & Aménagement de l’espace– Madame Sylvie COSTA .....	24
8)	Actions Sociales & Actions auprès des associations sportives – Madame Evelyne LEFEUVRE.....	24
9)	Communication & Relations publiques – Monsieur Jean BERTHAUD .....	25
<b>12.</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES.....</b>	<b>25</b>

La séance débute à 19h30. A la demande de Monsieur Larcheron, une minute de silence est respectée par le Conseil de communauté pour rendre hommage à Monsieur Jacques Chirac, Ancien Président de la République, décédé ce jour à l'âge de 86 ans.

Monsieur Larcheron procède à l'appel des délégués. Il est prévenu que Monsieur De Temmerman arrivera au cours de la réunion.

Mme Chantal Pontlevé est désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil de Communauté adopte le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2019 à l'unanimité.

## PREAMBULE

**Monsieur Larcheron informe le Conseil communautaire que monsieur Antoine Felix a fait part à la CC4V de son souhait de démissionner de son poste de Vice-Président en charge de la Commission Culture, Patrimoine, Tourisme et de conseiller communautaire. Le 19 septembre 2019, il a été reçu par monsieur le Sous-Préfet à ce sujet qui a acté cette démission. Le courrier de monsieur le Sous-Préfet entérinant cette décision a été reçu ce jour à la CC4V. Monsieur Antoine Felix sera remplacé par son 1<sup>er</sup> adjoint, monsieur Jean Claude DELLION, conseiller communautaire suppléant qui devient titulaire et madame Pascale SCHELMANNS devient suppléante au conseil communautaire. Monsieur Antoine Felix restera Maire de la commune de Chevannes.**

**Monsieur Hornez souhaite savoir qui se chargera de remplacer Monsieur Antoine Félix.**

**Monsieur Larcheron, en tant que président, assurera l'intérim de la commission Culture jusqu'aux élections et, pour le dossier du site de Sceaux, Monsieur Frédéric Néraud le pilotera. Il informe que le bureau n'a pas souhaité procéder à une réélection pour le peu de temps qu'il reste avant la fin du mandat.**

**Monsieur Didier Devin propose de féliciter Monsieur Antoine Félix pour ces 5 années de mandat.**

**Monsieur Larcheron répond qu'effectivement, de manière officielle, il convient de renouveler les remerciements qu'il avait adressés à Monsieur Félix lors d'un entretien téléphonique.**

**Le Conseil de Communauté adresse ses vifs remerciements à Monsieur Antoine Félix par des applaudissements.**

## 1. VIE INSTITUTIONNELLE- VIE POLITIQUE

**A. DEFINITION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS SUITE A UNE DEMISSION (Délibération n°2019/09/01)**

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de:

- **FIXER** à 8 (huit) (au lieu de 9), le nombre de vice-présidents pour siéger au conseil communautaire de la CC4V.

- **FAIRE REMONTER** d'une place les vice-Présidents situés de la 5<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> position dans le tableau.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

**B. DETERMINATION DES INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS** (Délibération n°2019/09/02)

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :*

**-DE FIXER**, pour la durée du mandat en cours, et en considération de la strate démographique de 10 000 à 19 999 habitants, et sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique, les indemnités de fonction et de signature des élus comme suit :

*En application de l'article L5211-12 du CGCT, et dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale déterminée en additionnant l'indemnité maximale versée au président (48.75% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique), et les indemnités maximales versées pour l'exercice effectif des fonctions de vice-présidents (20.63% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique), il est attribué :*

- **Pour le Président : versement de l'indemnité mensuelle brute maximale au taux de 48,75 %**
- **Pour les Vice-Présidents : versement de l'indemnité mensuelle brute maximale au taux de 20.63% (8)**

**-D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

## **2. FINANCES**

**A. EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES « TEOM » – ANNEE 2020** (Délibération n°2019/09/03)

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :*

**-D'ACCORDER** l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères aux établissements industriels et commerciaux qui en ont fait la demande et pour lesquels les communes concernées, membres de la C.C.4.V., ont donné leur accord, conformément aux dispositions de l'article 1521-III.3. Cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition 2020.

**-D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**-DE DIRE** que la liste des établissements concernés est jointe à la présente délibération.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

**B. SOLDE DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE CORBEILLES AUX TRAVAUX DE LA PISCINE**  
(Délibération n°2019/09/04)

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :*

- **D'ACCEPTER** le versement d'un solde de participation aux travaux de la piscine de 23 939,29€ par la commune de Corbeilles,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits à la décision modificative n°2 du budget CC4V 2019.
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

**Monsieur Canela indique que de nouveaux calculs ont été établis en tenant compte du FCTVA reçu par la CC4V.**

**Monsieur Hornez souligne que la CC4V avait reçu une subvention du département d'environ 660 000€.**

**Monsieur Larcheron précise que la participation de Ferrières versée pour les travaux de sa piscine sera réétudiée également en fonction de ces nouveaux calculs lors d'une prochaine commission des finances et d'un prochain conseil communautaire.**

**C. DECISION MODIFICATIVE N°2 – VIREMENTS ET AJOUTS DE CREDITS EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT** (Délibération n°2019/09/05)

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :*

- **D'ADOPTER** la Décision Modificative n°2 de virements et ajouts de crédits en Fonctionnement et Investissement,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

**D. SIGNATURE DE LA CONVENTION BIPARTITE ENTRE LE LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE DE BEAUNE-LA-ROLANDE ET LA CC4V POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORBEILLES POUR LA PERIODE SCOLAIRE 2019-2020** (Délibération n°2019/09/06)

*Dans le cadre de l'indemnisation des installations sportives par la Région Centre-Val de Loire, le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :*

- **DE VALIDER** la convention bipartite n°1 fixant la participation du lycée professionnel agricole de Beaune-la-Rolande pour l'année scolaire 2019-2020,

- **DE VALIDER** le renouvellement par convention bipartite entre le Lycée Agricole de Beaune-la-Rolande, et la C.C.4.V, applicable pour chaque l'année scolaire jusqu'à échéance de la convention tripartite,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer ces conventions pour l'utilisation de la piscine de Corbeilles par le Lycée Agricole de Beaune-La-Rolande et tout document relatif à cette affaire.

Il est précisé que les recettes seront inscrites chaque année au budget de la CC4V.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

## **E. CONSTRUCTION FUTURE GENDARMERIE DE FERRIERES EN GATINAIS : MODALITES D'INTERVENTION DE LA CC4V**

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :*

**-DE VALIDER** ce montage juridique mixte où la CC4V est maître d'ouvrage des locaux de service et techniques et Logemloiret des logements :

### **Pour la partie LST**

- la CC4V, maître d'ouvrage, s'engage à conduire le projet de construction des LST conformément aux conditions juridiques et financières du décret n°93-130 du 28 janvier 1993 et de la circulaire du Premier ministre du 28 janvier 1993 (J.O. du 31/01/1993) et dans le respect du référentiel des besoins établis par la DGGN/SDIL en du 25/03/2019 ;

- le loyer sera stipulé invariable pendant toute la durée du bail de neuf ans ;

- le loyer annuel est déterminé par application d'un taux maximal de 6% au premier ou aux deux éléments envisagés suivants :

#### 1° au titre des travaux :

- soit du montant des coûts-plafonds en vigueur à l'époque où l'immeuble sera mis à la disposition de la gendarmerie. A titre indicatif, ce montant s'établit actuellement, au moment de la délibération, à 548 350,00 euros, pour 11 quotes-parts de LST (25% d'UL) à 49 850 euros l'une ;

- soit des dépenses réelles des travaux toutes taxes comprises, dans la limite du montant des coûts-plafonds ci-dessus.

#### 2° au titre du terrain d'assiette :

- la valeur du terrain nu dans la limite de l'estimation fournie par le service local du domaine, dans le cas où la collectivité l'aura acquis depuis moins de cinq ans. Ce délai de cinq ans est apprécié au jour de l'ouverture du chantier.

- Une majoration des coûts-plafonds limitée à 5 % pourra être accordée en cas de dépenses supplémentaires résultant de servitudes particulières d'urbanisme ou d'architecture ou de travaux spéciaux nécessaires par la nature des sols.

## **Pour la partie logements**

- que conformément au décret 2016, Logemloiret sera le maître d'ouvrage des logements (11 logements et 2 hébergements) et sollicitera la CC4V pour une garantie de ses emprunts contractés pour la construction des logements (y compris les hébergements) de la caserne. - que la CC4V subventionne à hauteur de 300 000€ Logemloiret.

-que la CC4V signe un mandat de maître d'ouvrage déléguée avec Logemloiret afin de l'assister dans la recherche d'un maître d'œuvre pour la construction des locaux et services techniques. En effet, il est impératif d'avoir le même maître d'œuvre sur la construction des logements et locaux de services techniques. Comme elle sera maître d'ouvrage, la CC4V signera le contrat de maîtrise d'œuvre, les devis relatifs à l'opération de construction des locaux services techniques.

**-DE MANDATER** Logemloiret pour la signature d'un mandat de maîtrise d'ouvrage délégué au regard des conditions évoquées ci-dessus et ce afin que le maître d'œuvre soit le même pour la réalisation des locaux de service technique et des logements,

**-D'ACTER** le plan de financement ci-dessous

**-DE VALIDER** l'engagement de la CC4V à accompagner le projet de construction des logements et des hébergements d'une caserne de gendarmerie à l'effectif de 1 OG, 10 SOG et 2 GAV sur la commune de Ferrières en Gâtinais par la garantie à hauteur de 100 % du prêt consenti à Logemloiret selon les dispositions du décret 2016-1884 du 26 décembre 2016.

**-DE DONNER** un accord de principe à Logemloiret sur le versement d'une éventuelle subvention ne dépassant pas 300 000€ pour la construction des logements de la gendarmerie,

**-DE PRÉCISER** que le terrain à Ferrières, cadastré YD n° 53, bénéficie d'un emplacement réservé au PLU de Ferrières, au lieu-dit Terre de Birague, d'une superficie de 8 000m<sup>2</sup>, la surface réelle nécessaire à ce projet sera mis à disposition gratuitement de Logemloiret, dès lors que la CC4V en aura fait l'acquisition qui ne pourra se faire qu'après validation de la surface nécessaire,

- **D'AUTORISER** le Président à mettre en œuvre les formalités administratives d'acquisition du terrain, signer tous documents relatifs à cette affaire, solliciter la subvention nécessaire ainsi qu'une participation des communes extérieures à la CC4V qui sont dans le périmètre d'intervention des communes.

## **Plan de financement de la gendarmerie - Coûts (valeur juin 2018) Hors valorisation du terrain.**

**CC4V :** \*L.S.T. (0,25 UL X11) = 763 840 € soit environ 764 000 € TTC portés par la CC4V

⇒ 641 625 € TTC de Travaux.

⇒ 76 384 € TTC de MOE.

⇒ 45 830 € TTC de Charges foncières.

\* 111 436 € TTC d'aléas et imprévus (?) valorisation terrain (?)

- 98 703 € de subventions (soit 18% de 548 350 € TTC taux et montant subventionnables plafonds).
- Récupération TVA ou FCTVA ??
- Participations des communes extérieures



**Soit un RAC :**

**Avec imprévus : 776 733 € + 300 000 € pour subvention logements (voir plus à Logemloiret) = 1 076 733 €**

**Sans imprévus : 665 297 € + 300 000 € pour subvention logements (voir plus à Logemloiret) = 965 297 €**

+ Loyers de ≈ 32 901 € / an. (6% du montant des dépenses réelles totales des travaux dans la limite des coûts plafonds tout en sachant que les coûts de référence peuvent faire l'objet d'une majoration, limitée à 5%, en cas de « dépenses supplémentaires résultants de servitudes particulières d'urbanisme ou d'architecture ou des travaux spéciaux nécessités par la nature des sols, sur justifications détaillées dans un rapport de l'architecte ». La valeur vénale du terrain peut être pris en compte par le calcul des dépenses totales de l'opération, dans la limite d'une estimation établie par France Domaine. Cette possibilité est toutefois ouverte uniquement dans le cas où l'emprise est acquise par le maître d'ouvrage depuis moins de cinq ans au jour de l'ouverture du chantier).

Décision du Conseil de Communauté : ***Délibération reportée à un prochain Conseil de communauté***

Pour :

Contre :

Abstention :

***Monsieur Larcheron précise que ce sont des travaux pour lesquels les communes extérieures à la CC4V et entrant dans le champ d'action de la gendarmerie (Cepoy, Corquilleroy, Paucourt) pourraient être sollicitées pour verser une participation.***

***Il explique que l'estimation faite au départ par la gendarmerie est d'environ 548 000€ mais que face aux exigences et à l'expérience, Logemloiret estime le projet à 764 000€.***

***Il précise que division faite entre le montant total des travaux et les loyers, ces travaux seraient amortis en 35 ans.***

***M Berthaud trouve anormal que l'Etat ne subventionne pas suffisamment ce genre de projet. Il souhaite que les élus expriment leur mécontentement face à une dépense, incombant à l'Etat de par ses compétences, qui doit être prise en charge encore par les collectivités. Il poursuit en faisant remarquer qu'en plus du coût des travaux, la CC4V devrait apporter de l'argent au bailleur social. Pour lui, il s'agit d'une situation compliquée, qu'il faut bien réfléchir et reporter cette délibération à un prochain Conseil quand le projet aura mûri. Il exprime ses craintes à ajouter un tel projet aux divers projets déjà en cours à la CC4V. Il indique ne pas être contre ce projet à hauteur des 764 000€ ce qui reviendrait à un amortissement des travaux sur environ 20 ans mais il se refuse à subventionner le bailleur social.***

***Monsieur Larcheron précise que ce n'est pas la première gendarmerie que Logemloiret construit et que sans ces 300 000€ ils ne peuvent pas s'engager à faire la maîtrise d'ouvrage.***

***Monsieur Berthaud souhaite qu'un débat ait lieu sur ce sujet, et que les élus s'adressent au ministère et se battent.***

***Monsieur Larcheron précise qu'un concours d'architectes a été lancé sur trois gendarmeries par Logemloiret (Celle de Ferrières en Gâtinais, et deux autres sur le département).***

***Il propose de faire part de la désapprobation des élus dans un courrier adressé au ministère et à l'Association des Maires du Loiret.***

***Il fait part de la stupéfaction de Monsieur le Sous-Préfet sur le coût du projet pour la CC4V.***

*Monsieur Berthaud souhaite que ces démarches soient entreprises avant de passer une délibération sinon cela n'aura aucun impact.*

*Monsieur Larcheron souligne le fait que nous pourrions peut-être avoir d'autres subventions accordées pour d'autres projets en compensation.*

*Madame Costa informe être d'accord avec Monsieur Berthaud et demande si cela est vraiment gênant si la délibération ne passe qu'au prochain Conseil communautaire.*

*Monsieur Larcheron indique que cela n'est pas déroutant mais il craint d'avoir par la suite des difficultés sur l'obtention de certaines subventions.*

*Monsieur Larcheron indique que l'Etat veut faire des économies au détriment des collectivités. En effet, il informe que le ministère des finances publiques envisage la fermeture de la trésorerie de Ferrières*

*Monsieur Devin demande si l'impact des coûts de la gendarmerie sur la PPI de la CC4V a été évalué.*

*Monsieur Larcheron informe qu'un emprunt peut être pris au taux de 1,5% et que le loyer pourrait servir à rembourser l'emprunt.*

*Monsieur Berthaud répond que c'est un choix de politique locale.*

*Monsieur Larcheron propose donc de surseoir à cette délibération et la soumettre au prochain Conseil Communautaire de Novembre.*

### 3. TRAVAUX – EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

#### A. ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX D'EXTENSION DU MUSEE DU VERRE ET DE SES METIERS A DORDIVES (Délibération n°2019/09/07)

Suite à la publication de l'appel d'offres pour l'extension de Musée du Verre et de ses Métiers à Dordives, la Commission MAPA de la CC4V s'est réunie pour l'analyse des plis reçus.

Au vu du montant des travaux et des trois lots infructueux à relancer dont le montant est incertain et afin de ne pas retarder l'exécution du marché et mener à bien ces travaux, le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :

**-DE DONNER** délégation spécifique au Président pour ce marché de travaux jusqu'à 350 000 euros HT

**-D'AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

*M Berthaud indique qu'il y a 2 maîtres d'ouvrage, Dordives et la CC4V. Trois appels d'offres ont été réalisés :*

*Pour Dordives : -sur les inondations*

*- sur la scénographie*

*Pour la CC4V : - sur l'extension du musée*

*Il y a de nombreux lots et le problème est que 3 lots ne sont pas attribués : plomberie (6 000€), électricité (11 000€), charpente métallique (24 000€). Il serait possible alors de faire de simples consultations les sommes étant inférieures à 25 000€.*

*Monsieur Grisard regrette de ne pas avoir été invité à la commission MAPA mais il ne fait pas partie de cette commission.*

*Monsieur Larcheron lui répond qu'il sera ajouté en délibération aux commissions MAPA.*

#### **4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMERCE**

##### **A. ACHAT DE TERRAINS AUPRES DE Mme HENRY– ZAE DU BOIS CARRE (Délibération n°2019/09/08)**

*Le Conseil de Communauté a décidé, à la majorité :*

***-D'AUTORISER** le Président à signer l'acte d'achat au profit de Mme Henry, à mettre en œuvre tous les documents nécessaires à l'exécution de cette affaire et d'autoriser l'étude notariale, SCP Bauchy-Costa à Ferrières-en-Gâtinais, à rédiger l'acte d'achat et à établir toutes les formalités correspondantes.*

***-DE PROCEDER** à l'indemnisation compensatoire auprès de l'exploitant agricole sur ces parcelles.*

Décision du Conseil de Communauté : **MAJORITE**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 1 (Sylvie COSTA)

##### **B. DELEGATION AU PRESIDENT POUR LES ETUDES COMPLEMENTAIRES DE L'ECO-PARC DE FERRIERES EN GATINAIS (DELIBERATION N°2019/09/09)**

*Aussi, au vu du caractère urgent, exceptionnel et prioritaire de ce projet, et pour éviter que les procédures administratives retardent le moins possible l'avancée de ce projet, le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de:*

***-DELEGUER** au président, pour cette affaire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de toutes études complémentaires, toute décision concernant ses avenants, les crédits étant alors inscrits au BP,*

***-PRECISER** que les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe de la ZAE de l'éco parc.*

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

*Monsieur Larcheron informe qu'un investisseur a fait une lettre d'intention pour acheter 40 ha de la zone de l'Eco-Parc de Ferrières-en-Gâtinais. En effet, il a un client qui s'installe à la condition que tous les services intervenant sur le projet (CC4V, Etat...) se hâtent et que le projet se fasse sous 2 ans. Nous ne sommes pas les seuls à être concertés alors nous devons apporter un maximum de garanties à ce client.*

*Le Président de la Région, Monsieur Bonneau, a défendu ce projet lors d'une réunion début septembre avec les services de l'état. Tous ont été séduits par la présentation du client et par la réactivité de la Région ainsi que des services de l'état.*

*Ce projet pourrait apporter environ 1700 emplois.*

*Le permis de construire est déposé car, dans l'immédiat, le besoin n'est que sur les parcelles au nord, le reste serait en ZAC.*

*Le prospect a indiqué que si ce client se désiste, il aura d'autres clients intéressés.*

*Un Conseil communautaire exceptionnel est prévu le 17 octobre au cas où des décisions seraient à prendre à ce sujet.*

*Pour le premier permis de construire il y a une taxe d'aménagement qui sera versée à la commune de Ferrières-en-Gâtinais d'environ 2 000 000€. Monsieur Larcheron proposera au Conseil municipal de reverser cette taxe à la CC4V sur le budget annexe de la ZA de l'Eco-Parc.*

*Monsieur Berthaud demande si la commune de Ferrières fait cela pour tous les projets.*

*Monsieur Larcheron répond qu'il y a une différence quand les aménagements sont faits et quand ils sont à faire.*

*Monsieur Berthaud indique qu'il devra l'expliquer à la population.*

*Monsieur Larcheron l'informe que lorsque qu'une ZAC est créée elle est exonérée de taxe d'aménagement d'office.*

## 5. CULTURE - PATRIMOINE ET TOURISME

### A. CANDIDATURE DE LA CC4V AU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DU TERRITOIRE (PACT) – ANNEE 2020 (Délibération n°2019/09/10)

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :*

*-D'ACCEPTER de se porter candidat, dans ce cadre d'intervention, au PACT 2020.*

*-D'AUTORISER le Vice-Président délégué à mettre en œuvre et à signer tout document relatif à cette affaire.*

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

### B. CONVENTION DANS LE CADRE D'UN PROJET [OU D'UNE ACTION PEDAGOGIQUE] AVEC LA MAISON DES METIERS D'ART (Délibération n°2019/09/11)

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, d' :*

*-APPROUVER la mise en place de ces conventions dans le cadre d'un projet pédagogique avec la Maison des Métiers d'Art*

*-AUTORISER le Président à signer ces conventions et tout document relatif à cette affaire.*

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

**C. MAISON DES METIERS D'ART : VALIDATION DE LA PROGRAMMATION 2020 ET RECHERCHE DE FINANCEMENTS** (Délibération n°2019/09/12)

*A ce titre, concernant la programmation, le BP 2020 et afin de permettre la mise en place des actions de la Maison des Métiers d'Art, au travers d'expositions culturelles temporaires tout au long de l'année 2020, le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de:*

**-DE VALIDER** la programmation de la Maison des Métiers d'Art pour l'année 2020.

**-D'AUTORISER** le Président à solliciter des subventions auprès du Département, de la Région Centre-Val-de-Loire au titre du P.A.C.T. et de la DRAC dans le cadre de la programmation 2020 de la Maison des Métiers d'Art.

**-D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**-DE DIRE** que les dépenses engendrées par cette programmation seront inscrites au BP 2020 de la CC4V.

**Le jour de l'inauguration de l'exposition « Papiers » le vendredi 10 avril 2020 et à l'occasion des Journées Européennes des Métiers d'Art, Monsieur Larcheron informe que serait organisée l'inauguration d'une biennale des métiers d'art à Ferrières, en relation avec le département et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Loiret. Il annonce également que ce jour-là pourrait être lancée la route des métiers d'art.**

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

**D. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUPRES DES COMMUNES ET ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LEUR MANIFESTATION CULTURELLE** (Délibération n°2019/09/13)

<b>Demandeur</b>	<b>Manifestation</b>	<b>Montant de la subvention à attribuer</b>
Commune de Villevoques	Concert Quatre Vallées en Musique « <i>Le trio des Anges</i> » du 18 mai 2019	483,55€

Il est précisé que ces dépenses sont inscrites au budget 2019 et au compte 657341.

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :*

**-DE VERSER** la subvention ci-dessus à la commune de Villevoques,

**-D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0

## 6. URBANISME

### A. ENGAGEMENT DE LA DECLARATION DE PROJET ET DE MISE EN COMPATIBILITE DES PLU DES COMMUNES DE FERRIERES-EN-GATINAIS ET DE FONTENAY SUR LOING : PROJET ECO-PARC (Délibération n°2019/09/14)

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :*

**-D'ENGAGER** la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme Ferrières-en-Gâtinais et de Fontenay-sur-loing relative au projet de réalisation d'une zone d'activités de l'éco-parc, la modification des accès et des hauteurs autorisées et la création d'une nouvelle voirie, conformément aux articles L.300-6, L153-54, L153-55, L153-58, L153-59 du code de l'urbanisme, et ce, dans le respect des principes énoncés à l'article L101-2 du code de l'urbanisme.

**-DE CONSULTER** les services de l'Etat, le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de SCoT, de la région, du département, et des organismes mentionnés aux articles L132-7, L132-9, L132-12 et L132-13 du Code de l'Urbanisme.

**-DE DONNER** autorisation au Président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à l'élaboration de ce document.

*La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes et en mairie de Ferrières-en-Gâtinais durant un mois, et une mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.*

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Monsieur Larcheron précise que le prospect pour les terrains de l'Eco-Parc a demandé un engagement là-dessus.**

## 7. ACTIONS SOCIALES - SANTE

### A. MAISON DE SANTE INTERCOMMUNALE : ACCORD DE PRINCIPE SUR LA MAITRISE D'OUVRAGE DE LA FUTURE STRUCTURE (Délibération n°2019/09/15)

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :*

**-DE DONNER** un accord de principe et de choisir Logemloiret comme maître d'ouvrage de cette opération afin d'entamer les démarches,

**-DE PRECISER** qu'un coordonnateur santé est en cours de recrutement afin de mieux définir les besoins de cette future structure,

**-D'AUTORISER** le président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

**Madame Berthaud demande que soit précisé le nom de « future structure ».**

**Monsieur Larcheron indique qu'il sera ajouté « (Ferrières, Dordives et Corbeilles) ».**

## **8. PERSONNEL**

### **A. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL (Délibération n°2019/09/16)**

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :*

**-DE PROCEDER** à la création de cet emploi sur le grade d'adjoint d'animation territorial au 14/10/2019, à temps complet (35h)

**-DE MODIFIER** le tableau des emplois

**-D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

**-DE SIGNER** tous les documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

### **B. CREATION DE SEPT POSTES (EN REMPLACEMENT DE POSTES EXISTANTS) (Délibération n°2019/09/17)**

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :*

**-DE MODIFIER** le tableau des emplois

**-D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

**-DE SIGNER** tous les documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

## 9. AFFAIRES DIVERSES SOUMISES A DELIBERATION

### A. VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CC4V – ANNEE 2018 (Délibération n°2019/09/18)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :

**-D'APPROUVER** le rapport d'activité annuel de la C.C.4.V, au titre de l'année 2018 tel que présenté à l'Assemblée délibérante.

Décision du Conseil de Communauté : <b>UNANIMITE</b> Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0
---

**Deux erreurs ont été relevées dans le rapport d'activité ; il est inscrit « 2 délégués » à Villevoques et à Treilles alors qu'il y en a qu'un pour chacune des communes.**

**Ensuite, Monsieur Luc PISSIS fait remarquer qu'il n'est pas mentionné ni comptabilisé dans les délégués de Dordives. Il convient d'inscrire « 8 » délégués au lieu de « 7 » et d'ajouter son nom.**

**Monsieur Larcheron précise que cela sera corrigé.**

### B. MANDAT SPÉCIAL AU PRÉSIDENT : 30ème CONVENTION NATIONALE DE L'INTERCOMMUNALITÉ AVEC L'ADCF (Délibération n°2019/09/19)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :

**-D'ACCORDER** un mandat spécial au Président de la C.C.4.V., Monsieur Larcheron, afin qu'il puisse se rendre à ces journées informatives et de travail,

**-D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : <b>UNANIMITE</b> Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0
---

## 10. AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES A DELIBERATION

### 1. DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT.

➤ Délégations données au Président par le Conseil de Communauté

<b>19/35 du 21 juin 2019</b>	AMO pour ZAE Marchais Sillon avec ECMO 10 972,50 € HT soit 13 167,00 € TTC pour la tranche ferme et 12 148,50 € HT soit 14 578,20 € TTC pour la tranche optionnelle.
<b>19/36 du 24 juin 2019</b>	Modification régie projet jeune pour ajout d'un objet de vente.



<b>19/37 du 1<sup>er</sup> juillet 2019</b>	Attribution marché l'Etude d'opportunité et de faisabilité de la valorisation touristique de 3 maisons éclusières bordant le canal du Loing à Nargis à la société Alliance pour 18 310 € HT soit 21972 € TTC.
<b>19/38 du 1<sup>er</sup> juillet 2019</b>	Avenant au contrat ADS-COM pour l'ajout et la gestion de 5 boites mail de 1 Go au prix annuel de 173 € HT soit 180 € TTC
<b>19/39 du 8 juillet 2019</b>	Autorisation d'encaisser, les sommes de 3 714,57 € et 853,06 € versées par GROUPAMA pour remplacement porte de la piscine de Corbeilles.
<b>19/40 du 8 juillet 2019</b>	Contrat avec Ginger pour l'étude G2 à sceaux du Gatinais pour 5700 € TTC.
<b>19/41 du 5 aout 2019</b>	Marché Ad'Ap acte modificatif n 3 à l'entreprise Fédrigo pour 1 366,40 € HT soit 1 639,68 TTC total marché = 119 254,95 HT 143 105,94 € TTC.
<b>19/42 du 6 aout 2019</b>	Marché Ad'Ap acte modificatif n 4 à l'entreprise Fédrigo pour 426.62€ HT soit 511,94 TTC total marché = : 119 681,57 € HT soit 143 617,88 € TTC.
<b>19/43 du 13 aout 2019</b>	Contrat de location du local à Dordives pour stockage des pièces du musée au tarif de 80 € mensuel.
<b>19/44 du 20 aout 2019</b>	Prestation de service pour la surveillance de la piscine de Corbeilles

## **2. RECOMPOSITION DE L'ORGANE DELIBERANT DES EPCI A FISCALITE PROPRE L'ANNEE PRECEDANT CELLE DU RENOUVELLEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX.**

Lors du Conseil communautaire du 29 mai 2019, les membres étaient informés que « par courrier du 5 avril 2019, Monsieur le Préfet du Loiret a fait part que dans chaque EPCI à fiscalité propre, un arrêté préfectoral fixant la répartition des sièges entre les communes devra être pris au plus tard le 31 octobre 2019 après délibération des communes sur le futur accord local ».

Le 13 juin 2019, une conférence des Maires a eu lieu à ce sujet.

Par courrier du 14 juin 2019, les différentes communes ont été invitées à délibérer par Monsieur le président de la CC4V avant le 31 août 2019.

Les délibérations prises par les conseils municipaux sont les suivantes :

Communes	Population	Date délibération	Decision
CHEVANNES	330	05/07/2019	CONTRE
CHEVRY-SOUS-LE-BIGNON	332	09/08/2019	CONTRE
CORBELLES-en-GÂTINAIS	1574	20/08/2019	POUR
COURTEMPIERRE	239	12/07/2019	POUR
DORDIVES	3381	26/06/2019	POUR
FERRIÈRES-EN-GATINAIS	3757	11/07/2019	POUR
FONTENAY-SUR-LOING	1757	15/07/2019	POUR
GIROLLES	658	25/07/2019	POUR
GONDREVILLE	352	05/07/2019	POUR
GRISELLES	818	25/06/2019	POUR
LE BIGNON-MIRABEAU	332	07/08/2019	CONTRE
MIGNÈRES	320	16/09/2019	POUR
MIGNERETTE	414	Non communiquée à ce jour	CONTRE
NARGIS	1536	05/07/2019	POUR
PRÉFONTAINES	473	20/06/2019	CONTRE
ROZOY-LE-VIEIL	427	21/06/2019	POUR
SCEAUX-du-GÂTINAIS	655	28/06/2019	POUR
TRELLES-en-GÂTINAIS	289	23/07/2019	POUR
VILLEVOQUES	218	26/08/2019	CONTRE
<b>TOTAL</b>	<b>17862</b>		<b>13 POUR</b>

La majorité qualifiée\* se dégage, au vu de ces décisions, le nombre de conseillers communautaire sera fixé à 46 sièges répartis comme actuellement.

Un arrêté préfectoral entérinera ce résultat.

*\*Pour rappel la majorité qualifiée correspond au 2/3 au moins des conseillers municipaux qui représentent plus de la ½ de la population totale de celles-ci, ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.*

**M Jacky BERTON indique que la délibération a été communiquée à la CC4V et que le conseil municipal de Mignerette a voté « contre ».**

## 11. TRAVAUX COMMISSIONS

1) Petite-Enfance & Enfance-Jeunesse– Monsieur Gérard GUIDAT absent, M Guy DUSOULIER prend la parole et expose le bilan de la compétence enfance jeunesse pour l'été 2019.

### →Bilan qualitatif :

Dans l'ensemble ces grandes vacances 2019 se sont très bien passées.

Il explique qu'au cours des visites effectuées il a été constaté :

- Que les locaux fréquentés par les enfants étaient bien tenus.
- Qu'il y avait un bon suivi des denrées stockées dans les frigos.
- Que les animatrices et animateurs travaillaient en toute sérénité, avec beaucoup de cohésion entre eux, et avec un objectif commun : le bien-être de l'enfant.

Il a été relevé :

- Une très bonne ambiance entre directrices, animatrices et animateurs dans tous les centres,
- Des directrices de centres très réactives aux consignes de la direction à l'occasion de deux canicules (jusqu'à 43 degrés relevés) traversées sans problème pendant cette période, par des sorties annulées et remplacées par des séances de piscine ou de cinéma.

Elles ont su demander les moyens tels que ventilateurs et climatiseur (ce dernier acheté par la CC4V pour la maison de l'enfance de Dordives) bien en amont de ces canicules, assurant ainsi la sécurité des enfants dès les premières chaleurs.

Très réactives également lors d'accidents au cours de jeux de ballons en remplaçant immédiatement les ballons cuir par des ballons mousse, et en appelant sans retard les secours appropriés.

En termes d'incidents nous avons à déplorer :

- Des cas de varicelles à Nargis et Dordives très bien gérés par les responsables évitant ainsi une épidémie (refus d'accepter les enfants),
- Deux fractures de poignet, suite à des chutes au cours de jeux de plein air, programmés et surveillés.
- Une crise d'angoisse avec perte de connaissance avec là encore une réaction immédiate à travers l'appel des pompiers.
- Une dent sur bridge tombée suite à une chamaillerie entre deux jeunes.

Les directrices ont toutes eu un contact direct avec les parents pour leur expliquer les circonstances de l'accident et les premières mesures prises. Contact qui fût très apprécié de toutes les familles.

### →Bilan quantitatif :

Nombre d'enfants inscrits :

En juillet : 339 pour 317 en 2018 (+22) ayant nécessité 31 encadrants,

En Août : 261 pour 226 en 2018 (+35) ayant nécessité 27 encadrants.

La plus forte hausse concerne l'ALSH Ferrières avec 59 enfants inscrits en plus.

Il est à noter aussi que le service jeunesse a reçu une trentaine de nouveaux jeunes dû principalement au travail mené en partenariat avec le collège.

La prochaine réunion de la commission petite enfance, enfance-jeunesse aura lieu le 10 octobre 2019 à 9 heures.

Enfin, Monsieur GUIDAT tient à remercier publiquement Madame Bordas et tous ses personnels qui ont œuvré sans compter pour accueillir les enfants en toute sécurité et avec des projets pour chaque structure répondant ainsi à l'ambition politique de la communauté de communes : Préparer notre jeunesse à devenir des adultes responsables et respectueux de l'autre.

M Guy DUSOULIER remercie les membres du Conseil pour leur attention et redonne la parole à Monsieur le Président.

## 2) Finances – Monsieur Maxime CANELA

M CANELA informe le Conseil que la commission est en train de travailler sur un règlement de fonds de concours et que le vote du DOB et du BP se fera avant la fin du mandat.

### 3) Développement Economique & Commerce – Monsieur Rémi DURAND

M DURAND indique que pour la Zone d'activité de Dordives il y a deux acquéreurs.

Il remercie également le personnel de la CC4V, plus particulièrement Madame Laumonier et Madame Bordas pour leur implication pendant la période de congés d'été sur le projet de l'Eco Parc.

### 4) Culture – Patrimoine & Tourisme

Monsieur Larcheron informe qu'aura lieu les 6 et 7 novembre 2019 les « 10èmes Assises nationales Patrimoine culturel et Développement touristique » à Montargis.

#### Au programme

Les Assises « Patrimoine culturel et développement touristique », ce sont :

- 2 séances plénières, 6 ateliers thématiques
- un espace d'exposition
- des visites de sites (dont le cœur de ville de Montargis, Ferrières en Gâtinais et patrimoine de Bellegarde)
- des moments d'échanges conviviaux

#### Des sujets au cœur de l'actualité

Comment animer le patrimoine culturel par l'événementiel ?

Outils numériques au service de la valorisation du patrimoine Patrimoine et tourisme fluvial et fluvestre

La muséographie, levier d'attractivité touristique

Mise en tourisme du patrimoine rural et de proximité

Mécénat d'entreprise et valorisation du patrimoine

Sauvegarde du patrimoine bâti : financement, restauration

Il invite les conseillers communautaires à y participer car la CC4V paie une cotisation. Il suffit donc de s'inscrire par le biais de la CC4V.

Ensuite, Monsieur Larcheron informe les membres du Conseil que suite à des difficultés de l'OTSI et des discussions avec les membres de l'association, une proposition va leur être faite de reprendre ce dernier au sein de la CC4V. L'OTSI garderait un conseil d'exploitation avec des bénévoles, précieux pour la CC4V. Il faudra un nombre équivalent au nombre d'associatifs plus un parmi les élus.

Enfin, des réunions sont prévues à Paris pour les Villes et Métiers d'art auxquelles Monsieur ALCENAT Melcky est inscrit.

### 5) Travaux & Equipements Communautaires – Monsieur Jacquie GRISARD

Monsieur Grisard informe que la commission travaux s'est réunie le 10 septembre dernier à la mairie de Girolles.

Concernant la ZAE du marchais sillon, le groupement EUROVIA-TINET a été retenu pour un montant de 350 844€ TTC mais ne sera notifiée que la tranche ferme pour un montant de 134 654€ TTC.

La parcelle Henry va être achetée, point abordé précédemment lors de ce Conseil.

Concernant l'Eco Parc le point a été évoqué également précédemment, il y a eu des réunions avec M Bertrand concernant les réseaux.

Concernant la ZAE de Dordives, 3 entreprises avaient répondu, la société CITEOS (filiale de VINCI) a été retenue pour la surveillance vidéo pour un montant de 31 006€ TTC, les nouvelles caméras sont compatibles avec celles existantes.

Les travaux en cours :

- La peinture du gymnase de Corbeilles est terminée mais il a été demandé un nettoyage du sol et l'effacement des coulures,

- Au gymnase de Dordives les tapis livrés,

Monsieur Berthaud indique que la mise en place n'est pas faite et qu'un arrêté municipal interdit l'utilisation du mur d'escalade tant que ces tapis ne sont pas mis,

Monsieur Grisard informe que si ce n'est pas fait, il verra avec Monsieur Beauvais pour qu'ils soient mis en place par les agents de la CC4V prochainement, puis pour le passage à nouveau d'une commission de sécurité.

- Au gymnase de Ferrières, les panneaux de basket relevables ont été installés, la réfection du sol a débuté le 5 août mais le chantier est actuellement arrêté, ce dernier devait durer 3 semaines, on est fin septembre. Le gymnase n'est toujours pas utilisable parce que l'entreprise a des pannes de matériel, un ragréage du sol a été refait mais mal car il comporte des vagues selon Monsieur Beauvais. Monsieur Larcheron indique d'émettre des réserves.
- A la piscine de Corbeilles, les travaux ont été faits dans le local de traitement d'air pour limiter la condensation en installant une nouvelle ventilation,
- Pour le parcours VTT de Préfontaines, les modules ont été installés et un contrôle visuel a été effectué par SAGA LAB, le rapport a été remis en mairie pour la mise en place d'un obstacle entre l'aire de jeux et la route. La CC4V a donc posé des barrières VAUBAN en attente qu'une haie soit plantée par la mairie de Préfontaines,
- Concernant l'ancien collège, il y a eu une réunion la semaine dernière pour réfléchir à son aménagement (remise en état des logements, création de bureaux pour la CC4V et remise en activité des cuisines et du restaurant) avec un projet très intéressant. Il propose donc que la CC4V passe par un programmiste pour monter ce projet.

Monsieur Larcheron précise qu'il a missionné CAP LOIRET sur ce projet un peu complexe et qui évite de passer par un architecte incontrôlable. Il précise que l'objectif est d'avoir quelque chose de fonctionnel au moindre coût. L'idée est effectivement de mettre rapidement en fonction les logements afin de les louer, puis d'avoir rapidement de la présence sur le site pour éviter les dégradations. Enfin le projet de cuisine centrale est un projet qui pourrait permettre de répondre aux besoins des écoles de Ferrières et alentours comme Griselles par exemple. Il indique avoir un Chef qui est M Claude DUEDAL qui pourrait faire des plats préparés avec des bons ingrédients. Le matériel existe et avait été donné par le département. Pour le moment l'étude va être faite et le conseil sera tenu au courant de son avancée.

- Les services techniques ont relancé l'entreprise pour que soit installée une bâche à la ferme du Moulin Brûlé pour l'hiver,
- Pour le local de l'ESG de Fontenay, une réunion a eu lieu ce jour avec les entreprises qui doivent commencer les travaux à partir du 15 octobre prochain,
- Des volets sont à remplacer à l'OTSI de Ferrières mais il faut le feu vert des Bâtiments de France,
- Les travaux AD'AP sont terminés, reste à recevoir le rapport du bureau de contrôle pour l'accessibilité.

Monsieur Grisard rappelle qu'un courrier sur les besoins en équipements sportifs a été envoyé aux communes et qu'elles ne doivent pas oublier d'y répondre.

La prochaine commission de travaux est fixée au 3 octobre prochain à la salle de réunion de la CC4V.

Concernant les travaux sur les tennis, Monsieur Larcheron indique qu'il faut trouver une personne pour s'en occuper au sein de la CC4V et Madame Bordas lui précise que M Beauvais et M Zborowski sont mandatés à ce sujet.

Monsieur Larcheron souhaite qu'ils fixent un planning pour ces projets.

Monsieur Berthaud rappelle que cela a été annoncé à la population.

Monsieur Grisard répond que ce serait bien que les travaux commencent début d'année 2020 pour une utilisation à la belle saison, un DCE peut être monté rapidement. Mais il précise que Monsieur Beauvais et Monsieur Zborowski ont droit à des congés et qu'ils font de leur mieux.

Monsieur Larcheron indique qu'il faudra avoir une réflexion sur le fait que les communes pourraient s'occuper de leurs propres travaux à charge de la CC4V. Cela éviterait que les agents de la CC4V se déplacent à droite et à gauche.

Monsieur Hornez indique que c'est la quatrième fois que le BAF, futur DOJO, est vandalisé et les vitres ont été remplacées déjà deux fois. Les courts de tennis aussi ont subi des dégradations. Une étude est en cours pour la mise en place de caméras. Mais ce genre d'installation risque de déplacer la délinquance dans les petites communes.

Monsieur Larcheron précise que le soutien de la gendarmerie est aujourd'hui moral car elle a moins de moyens.

## 6) Eau & assainissement – Monsieur Patrick RIGAULT

### I. EAU & ASSAINISSEMENT

#### 1. ADM CONSEIL : ÉTUDES PATRIMONIALES

Le marché a été attribué, sous réserves d'attribution des subventions de l'AESN, comme suit :

- Lot 1 – Eau potable : SAFEGE, Tours ;
- Lot 2 – Assainissement Collectif & Eau potable : SAFEGE, Tours ;
- Lot 3 – Eaux pluviales : DCI Environnement, Boufféré.

Les communes du groupement de commandes ont reçu, par mail le 16/07/19, l'ensemble des documents à joindre à leur demande de subvention auprès de l'AESN.

Les études débuteront dès lors que les communes auront reçu l'avis favorable de l'AESN.

Monsieur Rigault espère que toutes les communes ont déjà fait leurs demandes.

Monsieur Larcheron rappelle qu'il conseille, par expérience, d'attendre un écrit de l'AESN avant de commencer tout diagnostic.

### II.SPANC

#### 1. Bilan des contrôles au 18/09/2019

Types de Contrôles	Nombre
Contrôles de Conception	44
Contrôles d'exécution	37
Diagnostics Cession Immobilière	54
Contrôles de Bon Fonctionnement	469
Total	604

Le rapport d'activités 2018 du SPANC a été adopté par délibération n°2019/05/08 et transmis à l'ensemble des communes de la CC4V pour validation.

Contrôles de bon fonctionnement :

- Girolles, Nargis : terminés, il reste quelques contrôles qui ont été décalés ;
- Ferrières-en-Gâtinais : en cours ;
- Fontenay-sur-Loing : du 07/10 au 16/10/19 ;
- Griselles : du 21/10 au 29/10/19 ;
- Préfontaines : du 04/11 au 6/11/19 ;
- Sceaux-du-Gâtinais : du 12/11 au 26/11/19.

## 2. Bilan des vidanges au 11/09/2019

Communes	2018	2019
LE BIGNON MIRABEAU	8	1
CHEVANNES	7	1
CHEVRY SOUS LE BIGNON	14	2
CORBEILLES	14	0
COURTEMPIERRE	0	0
DORDIVES	0	0
FERRIERES	32	13
FONTENAY	4	4
GIROLLES	0	0
GONDREVILLE	0	0
GRISELLES	3	24
MIGNERES	0	0
MIGNERETTE	2	0
NARGIS	12	4
PREFONTAINES	4	0
ROZOY LE VIEIL	3	1
SCEAUX DU GATINAIS	1	1
TREILLES	1	0
VILLEVOQUES	1	0
TOTAL	106	51

### III.GEMAPI

Par délibération n°2019/07/22, la CC4V a adressé une lettre d'intention à l'EPTB Seine Grands Lacs afin d'inscrire des actions dans le cadre du PAPI d'intention :

- Action 1.5.5 : relative à la mise en œuvre d'un programme de pose de repères de crues ;
- Action 5.2.6 : relative à l'analyse de la vulnérabilité du territoire de la CC4V.

#### 7) Urbanisme & Aménagement de l'espace – Madame Sylvie COSTA

Madame Costa aborde le sujet du PLUI et informe sur le travail qu'il y aura à faire.

Tout d'abord, à propos du zonage ;

Elle invite les communes à relire ce qui est rendu par ECMO car à Ferrières ils ont eu beaucoup d'erreurs entre ce qui avait été travaillé et ce qui a été redonné par ECMO.

Suite aux différentes réunions d'ECMO, très intéressantes, ont été définis les règlements des zones UA, UB, AU, N.

Elle conseille aux communes de travailler en réunion (1 zone par réunion), de relire le règlement, de se mettre en situation et noter les points qui ne vont pas. Il ne faut pas hésiter à solliciter Madame Aude BRUZI, qui apporte une réelle plus-value lors des réunions.

L'agenda du PLUI est sous l'AGORA et recense les différentes permanences du 15,22,23,24/10 et 4/11 (créneau pour chaque commune pour faire remonter soit ses difficultés, soit ses questions et celles des particuliers). Ces permanences vont donner lieu à des Comités de Pilotage. ECMO va faire une synthèse de tout cela et il faudra se mettre d'accord sur les choses qui conviennent ou ne conviennent pas dans le règlement.

Ensuite, il faut expliquer ce qui est fait aux administrés, il va donc y avoir une série de réunions publiques :

Pour les zones AU : 3 réunions dans chaque pôle relais (Dordives le 24/10 à 19h, Corbeilles le 30/10 à 19h, Ferrières le 13/11 à 19h) auxquelles il faut convier tous les propriétaires concernés par les zones AU. Il faut donc regarder au cadastre les propriétaires et leur envoyer un courrier.

Une série de trois réunions publiques aura lieu en décembre et qui intéressera tout le monde avec l'explication du zonage et du règlement (Ferrières 02/12, Corbeilles 09/12, Dordives 12/12).

De la communication sera faite par la CC4V.

La commission se réunira le 2 décembre.

Madame Costa adresse ses remerciements aux services de la CC4V et notamment à Madame Aude Bruzi pour le travail remarquable ainsi qu'à Madame Christelle Laumonier.

Elle remercie également Anne Rita Mermillod pour son implication sur la mobilité. Il y a eu un très bon retour des questionnaires mobilité même si tous les questionnaires n'ont pas été bien distribués. Une analyse va être réalisée par un groupe de travail mobilité.

#### 8) Actions Sociales & Actions auprès des associations sportives – Madame Evelyne LEFEUVRE

Concernant le sujet du coordonnateur de santé, les pôles satellites de Corbeilles et de Dordives seront étudiés avec les Maires des deux communes pour la disponibilité des locaux et les travaux à prévoir.

Madame Lefeuvre souhaite apporter une précision concernant des structures qui seront proposées pour la Maison de santé ;

Cela pourra être une MSP, une « Maison de Santé Pluridisciplinaire » pour laquelle il faudra 2 médecins libéraux dont un maître de stage pour recevoir des internes en médecine et 2 paramédicaux dont 1 infirmier pour la constitution d'une SISA, « Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires » dont les professionnels sont des salariés.

Le futur coordonnateur de santé aura pour mission d'accompagner les élus dans ce projet à travers la mise en place d'un travail coordonné et de cohérence avec le cahier des charges requis pour le montage financier et la structuration juridique ayant pour partenaire l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Assurance maladie, l'Etat,



la Région et les partenaires financiers. L'annonce a été publiée, pour un cadre A ou B de la filière administrative ou médico-sociale. La fiche de poste est consultable sur le site de la CC4V.

Demain, Madame Harlé de l'association « Gâtinais progrès » sera reçue. Le 28 mars, Madame Lefeuvre avait déjà reçu la présidente lors d'une réunion au PETR à laquelle était présente l'ARS, l'Union régionale des professionnels de santé, le Conseil de l'Ordre... pendant laquelle elle avait fait part de la désertification médicale sur le territoire de la CC4V et dont Madame Harlé doit faire un retour sur l'avancée de ces réflexions.

La commission « Sports et Actions sociales » aura lieu le 10 octobre afin d'échanger.

Madame Lefeuvre informe de la fête du sport dimanche, de l'ESG, qui commencera dès 9 h avec une randonnée au profit des Virades de l'Espoir et invite à venir nombreux. A 14h, il y aura la découverte de tous les sports de l'ESG (initiations, démonstrations et animations).

#### 9) Communication & Relations publiques – Monsieur Jean BERTHAUD

Pour l'instant, au niveau des candidatures du poste de communication il n'y a rien de concret.

## 12. QUESTIONS DIVERSES

### Rappel des prochaines réunions de Bureau et Conseil de Communauté :

- ❖ **Peut-être Jeudi 17 octobre 2019 à 19h00** : Conseil communautaire exceptionnel.
- ❖ **Mardi 12 novembre 2019 à 14h30** : Bureau Communautaire suivi de Conseil de Communauté.
- ❖ **Jeudi 21 novembre 2019 à 19h30** : Conseil de Communauté.
- ❖ **Lundi 9 décembre 2019 à 14h30** : Bureau Communautaire suivi de Conseil de Communauté.
- ❖ **Jeudi 19 décembre 2019 à 19h30** : Conseil de Communauté.

La séance se termine à 22h25.